

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 décembre 2016

Convocation du 25 novembre 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, E. Fleury, N.Garampon, A. Rey, G. Virone

Absents : F.Roucaayrol, A. Fayot, H.Fayard, C. Pichoud,

Pouvoirs : F.Roucaayrol à E. Fleury,

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Lapalu est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 novembre est approuvé à l'unanimité.

3. Conseil Communautaire de la Dombes. Elections des délégués

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, et de la répartition de « droit commun » du conseil communautaire, la commune de Mionnay se voit attribué 3 sièges dans le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes contre 5 dans le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes,

Considérant qu'à la suite de la perte de deux sièges, il y a lieu, conformément au c) de l'Article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'élection parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Conseil Municipal procède à l'élection nécessaire à la désignation de 3 Conseillers Communautaires :

Liste déposée :

- Liste conduite par Michel GIRER : Michel GIRER, Emilie FLEURY, Jean-Luc BOURDIN

Michel GIRER, Emilie FLEURY, Jean-Luc BOURDIN sont élus à 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M.Girer) pour occuper les trois sièges de Conseillers Communautaires à la Communauté de Communes de la Dombes.

4. CCCD. Approbation du rapport de la CLECT

M. Girer rappelle que la compétence voirie avait été transférée à la communauté de communes centre dombes avec le transfert des moyens financiers équivalents. Avec la nouvelle communauté de communes de la Dombes, la compétence voirie est rétrocédée aux communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Centre Dombes s'est prononcée sur le montant des attributions de compensations versées par la Communauté de Communes aux communes qui la composent. Pour Mionnay cela abouti au transfert suivant :

COMMUNES	Attribution de compensation au 1er juin 2016	Montant des charges de voiries pondérées entre 2014 et 2016	Attribution de compensation au 1er janvier 2017
MIONNAY	102 029 €	60 633 €	162 662 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport de la CLECT réunie le 27 octobre 2016.

5. Marché de maîtrise d'œuvre secteur des Platières et autres écarts. Attribution

M. Bourdin rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'assainissement collectif aux Platières et autres écarts.

Sept offres ont été reçues. Conformément au règlement de consultation, une audition des trois candidats dont les offres sont les meilleures a eu lieu le 18 novembre.

Suite à l'examen des offres, M. Bourdin propose de retenir la proposition de la société OTEIS d'un montant de 17 625 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les Platières et autres écarts à la société OTEIS, Saint Priest pour un montant de 17 625 €HT et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

6. Réhabilitation des réseaux d'Assainissement secteur Eglise et Chantegrive. Travaux. Attribution

M. Bourdin rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour un marché de réhabilitation du réseau secteur Eglise Chantegrive.

Suite à l'examen de l'offre, M. Bourdin propose de retenir la proposition du groupement solidaire POLEN et BRUNET TP d'un montant de 137 341,12 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer le marché au groupement solidaire POLEN et BRUNET TP d'un montant de 137 341,12 € HT soit 164 809,34 € TTC et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

M. le Maire précise que la signature des actes notariés pour la vente du lit du bief est prévue le samedi 10 décembre.

7. Travaux de rénovation thermique à l'école primaire. Demande de subvention DETR

M. Lapalu rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique à l'école primaire. Pour l'année 2017 des travaux de reprise d'un ensemble vitré (porte – fenêtres) dans le préau sud et les sanitaires de l'école sont programmés. Le montant global de ces travaux est estimé à 10 740 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat par le biais de la Préfecture de l'Ain peut subventionner ces travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 35 % du montant HT des aménagements.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 35 % pour la réalisation de ces aménagements thermiques à l'école primaire dont le montant prévisionnel est de 10 740 € HT.

8. Travaux d'accessibilité. AD'ap. Demande de subvention DETR

M. Lapalu rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes accessibilités des différents ERP et IOP communaux.

Pour l'année 2017 le montant prévisionnel des travaux hors maîtrise d'œuvre a été arrêté à 56 936 €HT soit 68 323,20 € TTC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat par le biais de la Préfecture de l'Ain peut subventionner ces travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 35 % du montant HT des aménagements hors maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Rappelle que l'opération de mise en conformité des ERP et IOP communaux pour l'année 2017 sera inscrite au BP 2017 opération N°123
- Décide de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 35 % pour la réalisation de ces travaux de mise en accessibilité dont le montant prévisionnel pour l'année 2017 est de 56 936 € HT.

9. Salle Sportive et polyvalente. Demande de subvention réserve parlementaire

M. le Maire rappelle le projet de création d'une salle sportive et polyvalente.

Suite aux derniers ajustements le plan de financement prévisionnel est arrêté à ce jour à 1 800 000 HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter M. le Député pour l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire pour ce projet.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Sollicite le versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de 9 000 € afin de permettre la création de la salle sportive et polyvalente,
- Approuve le plan de financement ci-dessous arrêté à ce jour :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT €	Intitulé	Montant HT €
Maîtrise d'œuvre	194 000	Autofinancement	352 002.78
Travaux	1 450 000	Emprunt	1 200 000
Divers	73 884	Fonds de Concours CCCD	108 997.22
Raccordement gaz	33 116	Réserve parlementaire	9 000
Branchement VRD et divers	49 000	Autres subventions	130 000
TOTAL	1 800 000	TOTAL	1 800 000

- autorise M. le Maire à effectuer toute demande et à signer tout document nécessaire pour l'attribution de cette subvention.

10. Décision modificative

M. Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative pour effectuer un virement de l'opération 200 à l'opération 77 Bâtiments pour l'achat de trois tables à la salle polyvalente et à l'opération 79 Voirie pour l'installation de plots lumineux et des panneaux sur l'îlot RD1083/ Chemin des Platières par l'entreprise Eurovia.

Ces écritures sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 2152 - 79 VOIRIE COMMUNE		347.66		
D - 2184 - 16 MOBILIER		232.33		
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles		579.99		
D - 2313-200 PROVISION FUTURS INVESTISSEMENTS	579.99			
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	579.99			
TOTAL INVESTISSEMENT	579.99	579.99		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

11. SIEA. Rapport de la Chambre régionale des comptes. Présentation

M. Girer et M. Bourdin informent le Conseil Municipal que le SIEA a fait l'objet d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

La chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président du SIEA pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport ayant eu lieu le 18 novembre 2016, la Chambre Régionale des Comptes nous a adressé en application de l'article L.243-7 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au plus proche Conseil Municipal et donner lieu à un débat.

M. Girer et M. Bourdin présentent le rapport de la chambre régionale des comptes sur le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain au cours des exercices 2009 à 2014.

Les principales remarques sont que le budget du syndicat ne sera plus équilibré en 2031. Qu'aucun amortissement des biens n'a été réalisé. La rémunération des personnels est élevée.

Il est néanmoins précisé que le SIEA s'est engagé comme précurseur dans le raccordement du département à la fibre optique.

L'avenir du syndicat n'est pas garanti. Un projet d'ouverture comme syndicat mixte est envisagé. En cas de problème ce sont les communes membres qui seront sollicitées.

M. Girer précise que le taux de pénétration de la fibre dans les zones éligibles n'est que de 20 %.

Cette présentation donne lieu à un débat en conseil municipal.

12. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle AC 77.

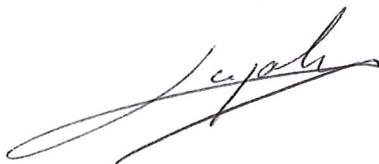
13. Comptes rendus des commissions

- F. Ducray pour la commission communication précise que l'agenda est en cours de livraison.
- JL Bourdin pour la commission PLU précise qu'une mission va être confiée au CAUE pour la programmation architecturale de la salle sportive et polyvalente.
- JL Bourdin informe le Conseil la société HLP (Alila) a attaqué l'arrêté du Maire de refus du premier permis de construire au tribunal administratif.
- E. Fleury pour la commission vie économique précise que le dépouillement du questionnaire a été réalisé. 16 % des entreprises ont répondu. Les idées d'annuaire et de forum professionnel sont retenues. Une réunion avec la commission communication aura lieu dans les prochaines semaines.
- A. Rey pour la commission marché précise qu'il a refusé un marchand ambulant de hamburger pour ne pas faire concurrence aux commerces déjà en place sur la commune.

14. Questions diverses

- M. le Maire précise que le Tribunal Administratif a rejeté la requête de Mionnay en Dombes visant à l'annulation du permis de construire de Mionnaydis au vu des autres jugements.
- M. le Maire précise que la charte régionale d'entretien des espaces publics a été signée le 19 novembre dernier. En signant cette charte la commune s'engage dans une démarche zéro pesticide. Du matériel va être commandé.
- M. le Maire précise qu'une remise des trophées aura lieu le 9 décembre la communauté de communes Centre Dombes sera mise à l'honneur pour son action auprès de la petite enfance.
- M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention du Conseil départemental de 28 500 € a été obtenue pour les travaux du bief. Le conseil départemental a également attribué une subvention à la CCCD pour le projet de centre aquatique.

Le Secrétaire de Séance, Thierry LAPALU



Le Maire, Henri CORMORECHE

